

# Syndicat des professeurs et des professeures

306<sup>e</sup> réunion

Conseil syndical

Jeudi 23 février 2017, 11 h 45



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

# Projet d'ordre du jour pour la rencontre

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Vacance au poste de secrétaire du comité exécutif
5. **Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective :**
  1. Les salaires dans les universités québécoises
  2. Sondage sur les négociations
  3. Rapports des délégués
6. Comité des relations de travail (CRT) :
  1. Rapport du CRT
  2. Mieux connaître la convention collective
7. **Nouvelle répartition des dégagements de recherche à l'UQTR**
8. **Code d'éthique et de déontologie des employés de l'UQTR : dépôt**
9. **Rôle des doyens en enseignement et en recherche**
10. **Projet d'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat**
11. **Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs**
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 305<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
14. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 536<sup>e</sup>, 537<sup>e</sup> et 538<sup>e</sup>
  2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mars 2017
  3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 16 mars 2017
18. Levée de l'assemblée

**Point 4**

**Vacance au poste de  
secrétaire du comité  
exécutif**

# Statuts du Syndicat

## 8. Élection des membres des comités statutaires

### 8.2. Comité exécutif

d) Si un ou des postes d'officier, autre qu'à la présidence, ne sont pas pourvus lors de l'assemblée générale du mois de mars, ou se libèrent par la suite, le conseil syndical détermine la procédure d'élection pour pourvoir le ou les postes vacants.

e) Le conseil syndical détermine la date de l'élection et la procédure à suivre lors de la première réunion régulière suivant la vacance.

f) L'élection a lieu lors d'une réunion du conseil syndical ou lors de l'assemblée générale du mois de mars suivant la vacance.

## **Point 5**

**Processus de négociation  
pour le renouvellement  
de la convention  
collective**

# **Point 5.1**

**Les salaires dans les universités  
québécoises**

**Janvier 2017**

## Catégorie 2

		Début d'échelle		Mi-échelle	Fin d'échelle
Universités	Échelons	2.4 à l'UQTR	2.6 à l'UQTR	2.8 à l'UQTR	2.16 à l'UQTR
SPUQO	16	74 833 \$	78 239 \$	81 799 \$	92 146 \$
<b>SPPUQTR</b>	<b>16</b>	<b>76 353 \$</b>	<b>79 831 \$</b>	<b>83 460 \$</b>	<b>94 016 \$</b>
SPUQ	16	76 367 \$	79 842 \$	83 477 \$	94 037 \$
SPPUQAR	16	77 482 \$	81 009 \$	84 696 \$	95 408 \$
SPPUAC	16	79 039 \$	82 638 \$	86 396 \$	97 323 \$
SPUQAT	16	79 573 \$	86 694 \$	92 230 \$	105 343 \$
SPUL	23	80 048 \$	83 621 \$	86 487 \$	107 677 \$
SPPUS	27	80 674 \$	85 722 \$	89 200 \$	111 675 \$
SGPUM	19	81 395 \$	84 864 \$	88 330 \$	100 762 \$
<b>Moyenne</b>		<b>78 418 \$</b>	<b>82 496 \$</b>	<b>86 231 \$</b>	<b>99 821 \$</b>

		Catégorie 3		
		Début d'échelle	Mi-échelle	Fin d'échelle
Universités	Échelons	3.01 à l'UQTR	3.13 à l'UQTR	3.27 à l'UQTR
SPUL	24	92 525 \$	110 622 \$	121 555 \$
SPPUS	24	82 286 \$	111 474 \$	121 928 \$
SPUQO	27	82 255 \$	104 310 \$	122 898 \$
SPUQ	25	83 942 \$	106 449 \$	122 948 \$
SGPUM	23	83 479 \$	113 153 \$	123 131 \$
SPPUQAR	25	85 169 \$	108 004 \$	124 744 \$
<b>SPPUQTR</b>	<b>27</b>	<b>83 926 \$</b>	<b>106 432 \$</b>	<b>126 640 \$</b>
SPPUAC	25	86 879 \$	110 175 \$	127 248 \$
SPUQAT	22	92 298 \$	118 426 \$	127 966 \$
<b>Moyenne</b>		<b>85 862 \$</b>	<b>109 894 \$</b>	<b>124 340 \$</b>



Catégorie 4				
		Début d'échelle	Mi-échelle	Fin d'échelle
Universités	Échelons	4.01 à l'UQTR	4.12 à l'UQTR	4.23 à l'UQTR
SPUQO	23	99 354 \$	122 320 \$	136 466 \$
SPUQ	21	101 389 \$	124 287 \$	136 522 \$
SPPUS	22	105 787 \$	126 295 \$	137 646 \$
SPUL	20	110 500 \$	130 164 \$	138 152 \$
SPPUQAR	21	102 868 \$	126 649 \$	138 514 \$
SGPUM	18	103 760 \$	132 294 \$	139 840 \$
<b>SPPUQTR</b>	<b>23</b>	<b>101 371 \$</b>	<b>124 804 \$</b>	<b>140 622 \$</b>
SPPUAC	21	104 938 \$	129 195 \$	141 298 \$
SPUQAT	20	108 462 \$	130 377 \$	143 509 \$
<b>Moyenne</b>		<b>104 270 \$</b>	<b>127 376 \$</b>	<b>139 174 \$</b>

# Point 5.2

Sondage sur les négociations

Période du sondage : du 8 au 17 février 2017

Nombre de professeurs et professeures : 445

Nombre de répondants ayant ouvert le sondage : 260

Nombre de répondants ayant complété une partie du sondage : 220

Question préalable		
<p>Une négociation de convention collective reste toujours une question de choix et de compromis. Un compromis pour l'employeur et pour les employés afin d'obtenir ce que chacun croit juste de revendiquer ou de corriger. Nous vous demandons donc de signaler, selon vous, les principaux enjeux (maximum 3) de la prochaine négociation.</p>		
2 Le soutien à la recherche	151	24%
3 L'augmentation salariale	114	18%
1 Le maintien du plancher d'emploi	89	14%
4 Le soutien à l'enseignement	79	12%
6 L'équité dans la reconnaissance de tâche (cours atypiques)	71	11%
<p>La cogestion et le respect des instances (assemblée départementale, comité de programme, commission des études, etc.)</p>	46	7%
7 La conciliation travail-famille	35	6%
8 L'embauche	32	5%
9 L'évaluation et la promotion	16	3%

# **Point 5.3**

**Rapports des délégués sur le  
renouvellement de la convention**

**Point 6**

**Comité des relations de  
travail (CRT)**

# Cellulaire

Trois situations peuvent arriver :

Le professeur veut acheter un téléphone cellulaire via son annexe C . C'est prévu à l'annexe C au paragraphe 1.3 :

- *acheter des fournitures informatiques ou multimédia, autres qu'un ordinateur, pour une valeur maximale de mille cinq cent dollars (1 500 \$) par année, en respectant toute entente négociée par l'Université applicable au moment de l'achat;*
- Le professeur voudrait utiliser le forfait TELUS sur un téléphone n'appartenant pas à l'université. L'entente **ne le permet pas** et c'est l'esprit de la directive de ne pas étendre le forfait à d'autres employés (ou membre de la famille) n'étant pas couvert par le forfait TELUS.
- Un professeur utilise un téléphone de l'université ou personnel et voudrait faire payer ses frais de téléphonie cellulaire (en dehors de l'entente TELUS) via l'annexe C. Le professeur peut le faire en vertu de la lettre d'entente qui ne limite pas le remboursement à des ententes universitaires avec TELUS. (sous réserve de confirmation de la direction des finances)

**Point 6.1**

**Rapport du comité des  
relations de travail (CRT)**



# **Point 6.2**

## **Mieux connaître la convention collective**

**15.06 poste de suppléant**

**ANNEXE A**

**Préretraite et retraite**

**6. Dernière année**

15.06

Sur demande motivée de l'Assemblée départementale, un professeur absent pour une période d'au moins un an est remplacé par un professeur suppléant. Cette demande est acheminée au Vice-recteur aux études et à la formation pour approbation par le Comité exécutif.

# Retraite et préretraite

## 6. Dernière année de travail

Dans le cadre de la prise de sa retraite, malgré les dispositions de la clause 10.16 e), le professeur ne sera tenu d'enseigner qu'un cours de trois (3) crédits durant la période englobant les six (6) sessions qui précèdent sa date de retraite si ce dernier a un ou des cours en réserve lui permettant de compenser sa tâche normale.

# **Point 7**

**Nouvelle répartition des  
dégagements de  
recherche à l'UQTR**

**Proposition du décanat**

1) Élimination des six dégagements des centres et des instituts de recherche et mise en place d'une banque unique de dégagements de recherche

2) Nombre de dégagements accordés lors des deux derniers concours (1/8<sup>e</sup> du plancher d'emploi = 460 postes)

Année	Concours	Centres/Instituts	Total
2015-2016	56	36	92
2016-2017	58	36	94

3) Propositions du doyen pour 1/5<sup>e</sup> du plancher d'emploi = 460 postes

Année	Total
2015-2016	90
2016-2017	92

- 4) Accorder la priorité aux titulaires des chaires UQTR selon le futur programme d'appui à la recherche institutionnel (PARI)
- 5) Accorder à partir de la banque un dégagement aux titulaires d'une subvention jeune chercheur FRQSC et FRQNT
- 6) Possibilité de ne pas attribuer tous les dégagements si une majorité d'évaluateurs le propose (les dégagements excédentaires seraient reversés à un fonds pour soutenir la recherche)
- 7) Possibilité d'exclure les titulaires de chaires du Canada (4 à 6 demandes)
- 8) Utiliser adéquatement les dégagements de recherche pour faire de la recherche.

**Point 8**

**Code d'éthique des  
employés de l'UQTR :  
dépôt**

**Point 9**

**Rôle des doyens en  
enseignement et en  
recherche**



Le Syndicat a déjà signé une lettre d'entente avec la Direction permettant au doyen de la recherche et de la création de superviser des étudiants de cycles supérieurs.

La même situation se présente actuellement pour le doyen des études.

Le comité des affaires universitaires et le comité exécutif souhaiteraient l'élaboration d'une règle précise qui éviterait de réagir à la demande.

Le comité des affaires universitaires recommande :

- Que les doyens puissent terminer les cours qu'ils donnent au moment de leur nomination;
- Que les doyens puissent terminer la supervision des étudiants de cycles supérieurs qu'ils assumaient au moment de leur nomination;
- Que les doyens ne puissent pas donner de cours une fois en poste à moins que la convention collective des chargés de cours ne le permette;
- Que les doyens ne puissent que **codiriger** des étudiants de cycles supérieurs une fois en poste.

**Point 10**

**Projet d'ordre du jour de  
la 147<sup>e</sup> assemblée  
générale du Syndicat**

- 1 Vérification du quorum
- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal de la 146<sup>e</sup> assemblée générale
- 5 Rapport des officiers pour l'année 2016-2017 (dépôt)
- 6 Renouvellement de la convention collective
- 7 Affaires budgétaires :
  - 7.1 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2017-2018
  - 7.2 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018
- 8 Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
  - 8.1 Présidence
  - 8.2 Vice-présidence aux relations de travail
  - 8.3 Vice-présidence aux affaires universitaires
  - 8.4 Secrétariat
- 9 Élection au comité de promotion :
  - 9.1 Deux représentants officiels
  - 9.2 Deux substituts
- 10 Affaires nouvelles
- 11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
- 12 Résultats des élections
- 13 Levée de l'assemblée générale

**Ismail Biskri**  
Président

**Point 11**

**Projet d'ordre du jour de  
l'assemblée générale des  
professeurs**

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2016
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR à titre de professeur :

<b>Secteur 1</b> Département de philosophie et des arts, Département de lettres et communication sociale Département des sciences humaines	<b>Secteur 4</b> Département de génie chimique Département de génie électrique et de génie informatique Département de génie industriel Département de génie mécanique Département de mathématiques et d'informatique
<b>Secteur 2</b> Département de langues et traduction, Département d'études en loisir, culture et tourisme Département des sciences de l'éducation	<b>Secteur 5</b> Département des sciences de l'environnement Département de chimie, biochimie et physique Département de biologie médicale
<b>Secteur 3</b> Département de finance et économique Département de gestion des ressources humaines Département de management Département de marketing et systèmes d'information Département des sciences comptables	<b>Secteur 7</b> Département de chiropratique Département des sciences de l'activité physique Département des sciences infirmières Département d'ergothérapie Département d'orthophonie Département d'anatomie

6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
7. Résultats des élections
8. Levée de l'assemblée

**Point 12**

**Tribune des délégués et  
des déléguées**

## **Point 13**

**Adoption du procès-  
verbal de la 305<sup>e</sup> réunion  
du conseil syndical**



Sur motion dûment proposée par le professeur ?,  
appuyé par le professeur ?,

il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 305<sup>e</sup>  
réunion du conseil syndical du Syndicat des  
professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR)  
tenue le 26 janvier 2017

# **Point 14**

**Suites à donner aux  
réunions du comité exécutif  
et du conseil syndical**

# Nouveautés

1. Obtenir la liste des projets de recherche subventionnés par la Fondation de l'UQTR
2. Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des assemblées générales
3. Discuter au conseil syndical la proposition du décanat concernant l'attribution des dégagements de recherche
4. Convenir des changements nécessaires aux ateliers de préparation à la retraite

# **Point 15**

## **Information et dépôt de documents**

## **Point 15.1**

**Dépôt des procès-verbaux  
du comité exécutif : 536<sup>e</sup>,  
537<sup>e</sup> et 538<sup>e</sup> réunions**

**Point 15.2**

**Dépôt de l'agenda syndical  
du mois de mars**

# Dates à retenir pour mars 2017

1 <sup>er</sup> mars	Réunion du comité des affaires universitaires
2 mars	Appel de candidatures pour les postes d'officiers
2 mars	Réunion du comité exécutif du Syndicat
6 mars	Semaine de relâche
13 mars	Réunion du conseil d'administration de l'UQTR
16 mars	Réunion du conseil syndical
20 mars	Lancement du sondage sur la qualité de vie au travail
23 mars	Date limite pour le dépôt des bulletins de mise en candidature pour l'assemblée générale
28 mars	Réunion de la commission des études
30 mars	Assemblées générales
31 mars	Souper hommages pour les professeurs retraités

## **Point 15.3**

**Rapport sur les activités de la  
Fédération québécoise des  
professeures et des  
professeurs d'université  
(FQPPU)**



# Dossiers FQPPU

## Conseil fédéral 9-10 février

1. Élections du CE (Mireille Dubé SPPUQTR secrétaire-trésorière)
2. Campagne de valorisation des professeurs: 2 volets: socionumériques (printemps 2017) et 360° (hiver 2018)
3. Adhésion éventuelle SGPUM et Syndicat des professeurs du Collège militaire royal de St-Jean
4. Tour de table sur les relations de travail: grève des professeurs de Sherbrooke

# Dossiers FQPPU

## À venir à l'agenda

1. Rencontre avec la Ministre David sur le refinancement des universités (1<sup>er</sup> mars)
2. Colloque à l'Université Laval sur le financement du réseau post-secondaire (7-9 mars)
3. Campagne mondiale contre la précarité/pour une autre politique scientifique (15 mars)
4. Formation sur les mesures d'accommodements (31 mars ou 7 avril)
5. Colloque FQPPU-SGPUM (ACFAS 2017 8-9 mai à McGill) sur les transformations actuelle des universités
6. États généraux sur l'enseignement supérieur- partie 1 : Université Laval 18-20 mai (4 ateliers par FQPPU)

**Point 16**

**Affaires nouvelles**

**Point 17**

**Date de la prochaine  
réunion du conseil syndical**

**16 mars 2017**